

# Un cambriolage – que faire?

Conseils et informations pour les victimes de vols par effraction



# Vous avez été victime d'un cambriolage

Un tel incident n'engendre pas seulement des dommages matériels. Pour les victimes, le pire est souvent la violation de leur vie privée et de leur intimité. Le sentiment de sécurité objectif et subjectif s'en trouve considérablement perturbé.

Vous trouverez dans cet aide-mémoire des informations qui vous aideront à gérer la situation.

## **Que fait la police?**

Le vol par effraction est un délit qui, en principe, est poursuivi d'office. La policière ou le policier vous interrogera en détail sur l'incident. Tous les détails sur la manière d'agir des auteurs, le lieu mais aussi le moment du délit peuvent être des éléments importants dans les investigations. En plus de cela, il faut déterminer la manière dont le délit a été commis. Les collaborateurs et collaboratrices chercheront en outre des traces et les préserveront, le cas échéant en faisant également appel à des spécialistes du service de l'identité judiciaire. Si les coupables ne sont pas pris en flagrant délit, de telles traces sont souvent le seul moyen de les confondre ultérieurement. L'important est de ne pas altérer les traces de ce genre, et encore moins de les nettoyer.

## **Que faire après un cambriolage?**

Si vous êtes victime d'un cambriolage dans votre maison ou votre appartement, la police doit effectuer différents travaux après le procès-verbal de constatation. Décrivez le plus précisément possible les objets de valeur volés. Les quittances, justificatifs d'achat, numéros d'appareils et/ou photos de bijoux sont utiles lors de la description des objets du cambriolage. Toutes ces informations sont saisies dans une banque de données de la police.

## Un cambriolage ne laisse personne indifférent

La première chose que l'on ressent après avoir été cambriolé, c'est un choc. Une personne inconnue a pénétré dans votre espace de vie personnel. Vous ne vous sentez plus en sécurité. Ce sont des réactions normales. Si ces symptômes persistent, il est conseillé de demander une assistance professionnelle (guide «Puis-je encore me sentir chez moi?», médecin ou psychologue).

### **Accordez-vous une pause après avoir accompli le plus urgent**

Après les travaux de remise en état des lieux et de nettoyage, accordez-vous un temps d'arrêt pour vous détendre et vous reposer. Cela aide à mieux gérer l'incident.

### **La peine partagée réduit de moitié la douleur**

N'hésitez pas à parler de l'incident. Demandez conseil à des personnes à qui vous pouvez vous confier et qui comprennent vos angoisses ou vos émotions. En plus de vos proches, il existe aussi des centres de conseil qualifiés ou d'autres institutions d'assistance qui vous aident à gérer cette mauvaise expérience.

### **Gardez votre rythme de vie**

Les habitudes auxquelles on est attaché ont un effet positif et servent de repères. Ne laissez pas cet incident vous empoisonner la vie. Efforcez-vous de maintenir vos habitudes, comme prendre le bus ou la voiture, téléphoner, faire des commissions, rencontrer des amis/ies, etc.

### **Les petits changements peuvent avoir de grands effets**

Déplacer les meubles, réarranger et redécorer les pièces – cela peut aider à se sentir à nouveau pleinement chez soi.

## Il est également important

### **De faire bloquer les cartes et les portables volés**



Faites bloquer immédiatement les cartes de crédit volées par le biais du numéro d'assistance téléphonique d'urgence de l'institut de carte de crédit concerné. Pensez aussi à faire bloquer la carte SIM.

### **D'aviser l'assurance**



De nombreuses compagnies d'assurance disposent de numéros d'urgence. Prenez contact avec vos conseillers/ères pour clarifier la réparation des dommages – même provisoirement le cas échéant. Indiquez à votre assurance quel poste de police (en précisant le nom de la personne chargée du dossier) est responsable du traitement du cambriolage. L'assurance peut demander une copie de rapport auprès de la Police cantonale bernoise.

### **De faire effectuer des réparations**



Lorsque des clés ont été volées, faites remplacer par précaution les cylindres de serrures correspondants. Profitez de l'occasion pour faire réparer les fenêtres et portes défectueuses en tenant compte de mesures anticambriolage. Il se peut que cela vous coûte un peu plus cher, mais vous aurez une sécurité supplémentaire. La Police cantonale bernoise peut vous conseiller gratuitement en la matière. Vous trouverez les coordonnées au verso.

### **De remplacer les pièces d'identité volées**



Les pièces d'identité volées peuvent être remplacées auprès de l'autorité compétente. Carte d'identité et passeport: [pom.be.ch](http://pom.be.ch) (État civil, naturalisation et identité). Permis de conduire et de circulation: [pom.be.ch](http://pom.be.ch) (Circulation routière et navigation). Pour les papiers étrangers, c'est en règle générale la représentation consulaire du pays concerné qui est compétente.

Vous trouverez des informations et des conseils supplémentaires sur **police.be.ch/cambriolage**

**En cas d'urgence: 112/117**

### **Prévention**

**Police cantonale bernoise**

+41 31 638 91 00

praevention@police.be.ch

**Police cantonale bernoise**

Waisenhausplatz 32

3011 Berne